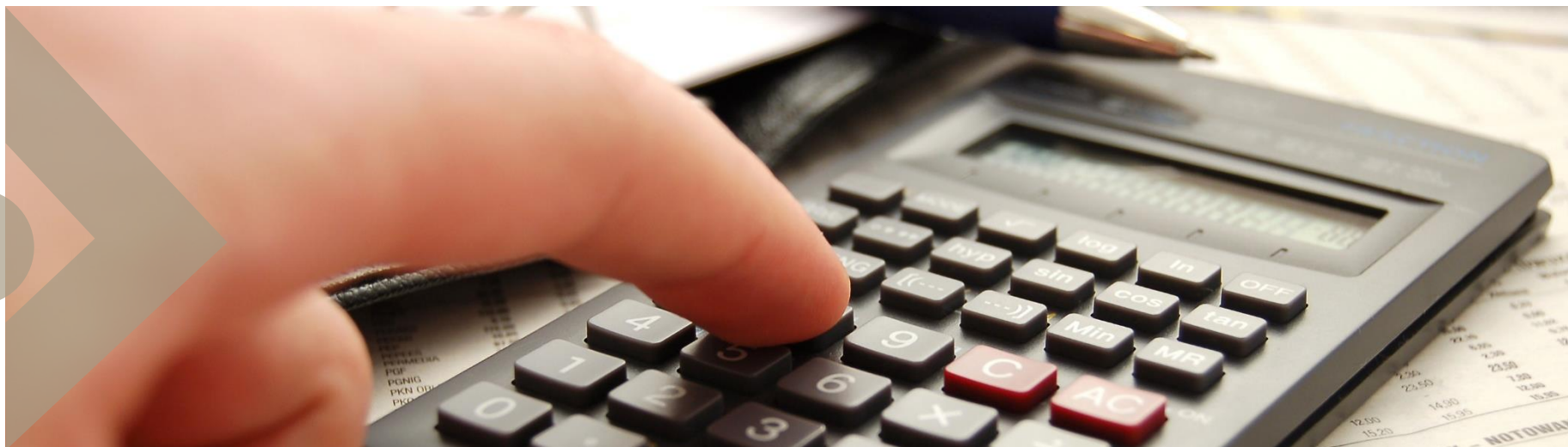




CRÉDIT-BAIL MOBILIER, LOCATION LONGUE DURÉE, CRÉDIT BANCAIRE

Proposez la solution adaptée à votre client en quelques clics

COMMENT FONCTIONNE CET OUTIL ?



Ce support est conçu **comme un arbre de décision**.

Avec 3 ou 4 questions à votre client vous précisez son besoin et obtenez très facilement une préconisation de l'offre la plus adaptée à sa situation et à ses besoins.

Tout au long du support, **un fil d'Ariane se constituera au fur à mesure des choix sélectionnés**. Vous pouvez facilement retourner en arrière pour changer la sélection.

➤ Type de matériel ➤ Âge ➤ Usage

Vous pouvez également accéder directement **au comparatif de l'ensemble des offres** :

Accédez au comparatif des offres >

QUEL EST VOTRE BESOIN DE FINANCEMENT ?



Équipements

- Véhicules industriels (camions, tracteurs routiers, remorques...),
- Autobus,
- Matériel médical, agricole, de BTP
- Matériel de boulangerie
- Matériel informatique
- Machines-outils



Véhicules

- Voitures particulières
- Voitures utilitaires de moins de 3,5 tonnes



Immatériel

- Travaux
- Fonds de commerce

> Équipement > Identifiable

LE MATÉRIEL À FINANCER EST-IL NEUF OU D'OCCASION ?

Neuf

D'occasion
(7 ans ou moins)

D'occasion
(plus de 7 ans)

> Véhicule

LE VÉHICULE À FINANCER EST-IL NEUF OU D'OCCASION ?

Neuf

D'occasion

> Véhicule > Neuf

QUEL TYPE DE VÉHICULE FAIT L'OBJET DU FINANCEMENT ?

Véhicule spécifique

- Utilitaires > 3,5 tonnes
- 2 roues
- Ambulances équipées
- Auto-écoles
- Véhicules frigorifiques
- Taxis
- Pompes funèbres
- Loueurs courte durée

Véhicule standard

- Véhicules particuliers
- Utilitaires < 3,5 tonnes



PRESTATIONS

> Véhicule > Neuf > Véhicule standard

FAUT-IL AJOUTER DES PRESTATIONS DANS LE FINANCEMENT ?

Par exemple assistance, entretien, assurances, pneumatiques, carburant, ...

Oui

Non





DURÉE SOUHAITÉE POUR LE FINANCEMENT

> Véhicule > Neuf > Véhicule standard

QUELLE EST LA DURÉE DE FINANCEMENT SOUHAITÉE ?



< à 3 ans

Entre 3 et 5 ans

> à 5 ans



> Équipement

LE MATÉRIEL PEUT-IL ÊTRE FACILEMENT IDENTIFIÉ ?



Matériel Identifiable :

tous les équipements qui portent un
numéro de série ou d'immatriculation

Matériel non identifiable :

échafaudages, climatisation, immobilier
par destination



DURÉE SOUHAITÉE POUR LE FINANCEMENT

> Équipement > Identifiable > Occasion <7 ans > Apport <25%

QUELLE EST LA DURÉE DE FINANCEMENT SOUHAITÉE ?



< à 3 ans

Entre 3 et 7 ans

> à 7 ans

> Équipement > Identifiable > Occasion <7 ans

UN APPORT COMPTANT EST-IL PRÉVU POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL ? UNE REPRISE DE L'ANCIEN MATÉRIEL EST-ELLE PRÉVUE ?



Apport
entre 0 et 25 %

Apport > 25 %



À savoir

En cas de reprise de l'ancien matériel en crédit-bail, vous pouvez compenser tout ou partie de la plus-value avec un apport sous forme de premier loyer majoré.



DURÉE SOUHAITÉE POUR LE FINANCEMENT

> Équipement > Identifiable > Neuf > Apport <25%

QUELLE EST LA DURÉE DE FINANCEMENT SOUHAITÉE ?



< à 3 ans

Entre 3 et 7 ans

> à 7 ans

> Équipement > Identifiable > Neuf

UN APPORT COMPTANT EST-IL PRÉVU POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL ? UNE REPRISE DE L'ANCIEN MATÉRIEL EST-ELLE PRÉVUE ?



Apport
entre 0 et 25 %

Apport > 25 %



À savoir

En cas de reprise de l'ancien matériel en crédit-bail, vous pouvez compenser tout ou partie de la plus-value avec un apport sous forme de premier loyer majoré.

> Véhicule > Neuf > Véhicule standard > Prestations supplémentaires

COMBIEN DE TEMPS CONSERVEREZ-VOUS VOTRE VÉHICULE EN MOYENNE ?



< à 3 ans

Entre 3 et 5 ans

> à 5 ans

< VOTRE SOLUTION : LE CRÉDIT-BAIL MOBILIER

Le crédit-bail mobilier est une opération de location d'un bien mobilier à usage professionnel, assortie d'une promesse unilatérale de vente à l'issue d'un contrat.

LE CLIENT

- Le client sélectionne l'équipement et négocie librement le prix et les conditions d'achat avec le fournisseur
- Il signe un contrat de crédit-bail
- Il paye un loyer selon la périodicité choisie (mensuelle, trimestrielle...) qui intègre les assurances pouvant être souscrites : décès, arrêt de travail, perte financière
- Le montant de ce loyer est fixé à la signature du contrat
- Il assume toutes les dépenses liées à l'utilisation du matériel (entretien, assurance...)
- A la fin du contrat le client choisit entre 3 options :
 - *Racheter le matériel*
 - *Poursuivre le contrat de location*
 - *Restituer le matériel au crédit-bailleur*

LE CREDIT-BAILLEUR

- Le loueur acquiert l'équipement
- Pour les véhicules, Il est détenteur de la carte grise*
- Il met l'équipement à la disposition du client selon les modalités du contrat de crédit-bail, moyennant la perception d'un loyer à périodicité définie



Les avantages du
crédit-bail >

Les PLUS du crédit-bail

Assurance matériel >

Assurance des personnes >

Activité saisonnière >

*La carte grise mentionne néanmoins le nom du locataire et est remise au conducteur





LES AVANTAGES DU CRÉDIT-BAIL MOBILIER

Trésorerie de l'entreprise préservée	Investissement sans délai (pas d'apport à constituer)	Absence d'avance de TVA
Rationaliser sa fiscalité	Adapter son financement	Simplifier sa gestion
Déductible des loyers de crédit-bail*	Rapidité de mise en place	Equilibre du bilan préservé
Amortissement accéléré	Large choix de durées et de périodicités	Simplification des écritures comptables
Diminution du bénéfice imposable	Adaptation des charges de remboursement aux flux de trésorerie	Budgétisation facilitée
Possibilité de réaliser un premier loyer majoré	Liberté dans le choix des fournisseurs	Externalisation de la gestion administrative (commande, paiement fournisseur...)

*Selon les règles de droit commun



LE MATÉRIEL À FINANCER PEUT ÊTRE COUVERT PAR UNE ASSURANCE MATÉRIEL :

Bris de machine

À savoir sur l'assurance bris de machine

L'assurance bris de machine est particulièrement adaptée pour se prémunir d'un arrêt d'activité lié à l'indisponibilité de son matériel. Elle garantit la possibilité de financer un bien de remplacement suite à un sinistre total, ou le montant des réparations en cas de sinistre partiel.



Perte Financière

À savoir sur l'assurance perte financière matériels

L'assurance perte financière garantit le remboursement des encours restant dus au bailleur, après intervention des assurances « tous dommages » souscrites par le locataire ou le crédit-preneur. En effet, en cas de vol ou de destruction totale d'un bien financé, le locataire doit solder son financement auprès du bailleur. Son assurance « tous dommages » le couvre mais ne le rembourse qu'à hauteur de la valeur « à dire d'expert », souvent inférieure au solde du financement restant dû au bailleur.



ASSURANCE DES PERSONNES

PROTÉGEZ VOTRE CLIENT AVEC UNE ASSURANCE DES PERSONNES :



Assurance PTIA simplifiée

À savoir* sur l'assurance PTIA simplifiée

Prise en charge, en cas de décès, perte totale et irréversible d'autonomie ou arrêt de travail, de tout ou partie des encours et loyers restant dus par le ou les locataire(s) d'un contrat de crédit-bail.

Montant maximum assuré :
50 000 € (HT ou TTC si récupérateur ou non de la TVA) et encours maxi de 120 000 € sur 60 mois maximum

Âge maximum d'adhésion :
64 ans

Assurance PTIA

À savoir* sur l'assurance PTIA

Prise en charge en cas de décès ou perte totale et irréversible d'autonomie de tout ou partie des encours et loyers restant dus par le ou les locataires d'un contrat de crédit-bail.

Montant et encours maximum assuré : **600 000 € (HT ou TTC si récupérateur ou non de la TVA)**

Âge maximum d'adhésion :
64 ans

Assurance PTIA ITT

À savoir* sur l'assurance PTIA ITT

Prise en charge, en cas de décès, perte totale et irréversible d'autonomie ou arrêt de travail, de tout ou partie des encours et loyers restant dus par le ou les locataires d'un contrat de crédit-bail.

Montant et encours maximum assuré : **600 000 € (HT ou TTC si récupérateur ou non de la TVA)**

Âge maximum d'adhésion :
64 ans

* Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
L'assurance PTIA est un contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.





L'ACTIVITÉ EST-ELLE SAISONNIÈRE ? AVEC DES FLUX DE TRÉSORERIE VARIABLES ?

Activité cyclique : Hôtellerie et Hôtellerie de plein air : Agriculture et Viticulture, Production et vente de produits saisonniers (jouets, chocolat, glaces...),

Montée en puissance de nouveaux équipements : métallurgie, chaînes de production...



Le crédit-bail permet une grande souplesse dans la modulation des loyers : dégressifs, périodiques, ..., et répond ainsi aux besoins spécifiques de ce type de clients



VOTRE SOLUTION : LA LOCATION LONGUE DURÉE

La location longue durée est un service complet qui consiste à louer un véhicule pour une durée et un kilométrage donnés. Il intègre aussi des prestations destinées à simplifier la gestion de son véhicule au quotidien.

LE CLIENT

- Le client sélectionne le véhicule et détermine la durée et le kilométrage souhaités
- Il signe un contrat de location
- Il paye un loyer mensuel qui intègre des services à forte valeur ajoutée : assistance, assurance, pneumatique, carburant, ...
- Le montant de ce loyer est fixé à la signature du contrat
- Il peut être révisé en cours de contrat en fonction du kilométrage parcouru
- A l'issue du contrat le client restitue le véhicule*

LE LOUEUR

- Le loueur acquiert le véhicule
- Il est également détenteur de la carte grise**
- Il met ce véhicule à la disposition du client selon les modalités du contrat de location, moyennant la perception d'un loyer mensuel
- À la fin du contrat, ce loueur récupère le véhicule et le revend

Les services proposés dans un
contrat de LLD >

Les avantages de la LLD >

Vers le comparateur >

*Contrairement au CBM, il n'y a pas d'option d'achat sur les véhicules mis à la route

**La carte grise mentionne néanmoins le nom du locataire et est remise au conducteur





LES AVANTAGES DE LA LOCATION LONGUE DURÉE

Les avantages au quotidien



Un service « clés en main »

- Un gain de temps au quotidien : plus de temps perdu à acheter, revendre les véhicules, gérer les pannes
- Un accompagnement et une prise en charge des formalités par Caisse d'Epargne Car Lease : choix du véhicule le mieux adapté, carte grise, badge Liber-t, carte carburant, changement des pneumatiques, ...



Souplesse

- Un contrat révisable à tout moment en fonction de l'utilisation réelle du véhicule
- La possibilité de restituer son véhicule par anticipation en cas de chute de l'activité ou de départ d'un collaborateur



Simplification

- Un interlocuteur unique pour la gestion de tous les véhicules
- Un budget automobile connu à l'avance et des dépenses lissées sur l'année
- Une comptabilité simplifiée, avec une facture mensuelle unique



Satisfaction et image

- Des collaborateurs qui disposent de véhicules récents et bien entretenus
- Plus de frais à avancer par les collaborateurs (carburant, péage, ...)
- Un effet d'image positif sur l'entreprise via des véhicules neufs et plus écologiques

Les autres avantages ➤





LES AVANTAGES DE LA LOCATION LONGUE DURÉE

Les avantages pour l'entreprise



Des coûts maîtrisés

- La puissance d'un loueur professionnel permettant d'optimiser le loyer
- Un budget automobile sous contrôle (loyer fixe et connu à l'avance)
- La centralisation de toutes les factures liées à l'automobile
- Une version claire des coûts par véhicule, et pour l'ensemble du parc
- Pas de risque de moins-value



Un bilan allégé

- Pas d'immobilisation de capital
- Une capacité d'emprunt préservée
- Le transfert des risques financiers au loueur (dépréciation, entretien, ...)



Régime fiscal

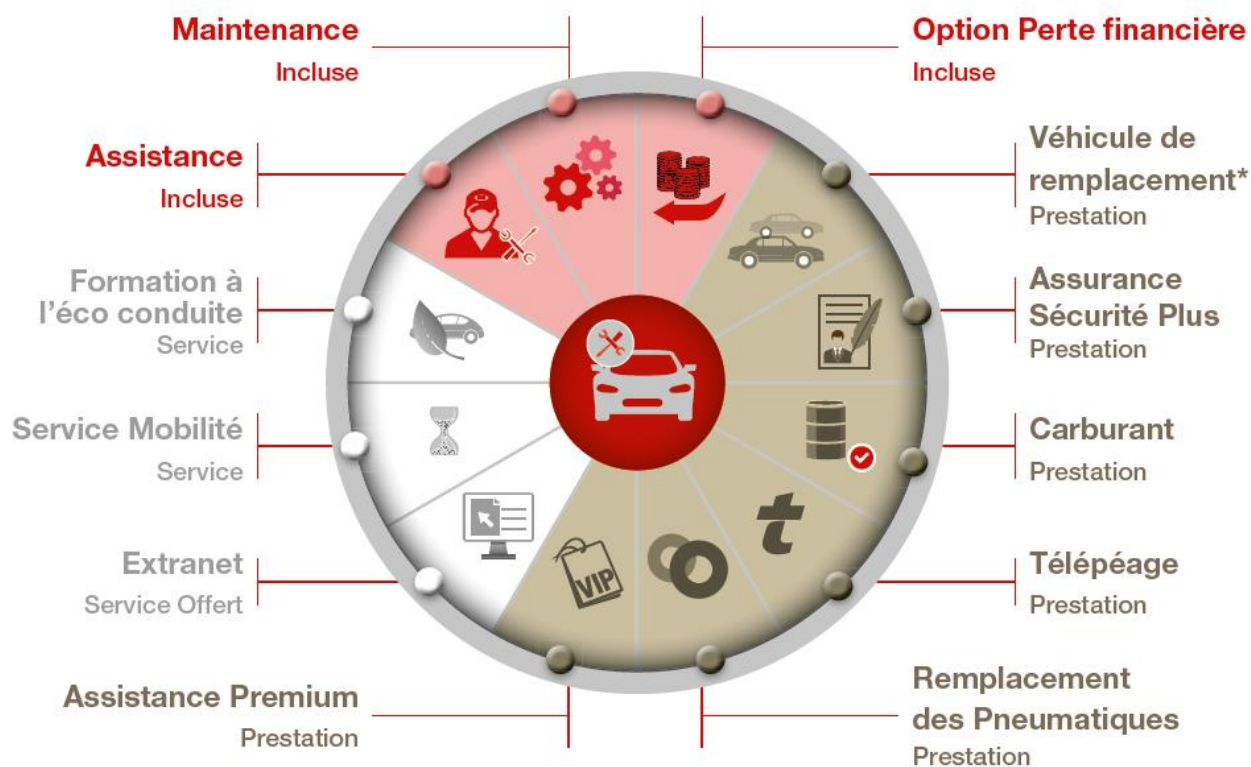
- Des loyers considérés comme une charge et déductible des résultats imposables de l'entreprise*
- Pas d'avance de TVA sur la totalité du prix d'acquisition du véhicule. La TVA s'applique uniquement sur le montant de la location mensuelle du véhicule

*Selon la fiscalité en vigueur



< L'OFFRE LOCATION LONGUE DURÉE

QUELS SONT LES SERVICES PROPOSÉS DANS L'OFFRE DE LLD ?



* Le véhicule de remplacement est une prestation qui ne peut être souscrite qu'à la signature du contrat

QUELS SONT LES SERVICES PROPOSÉS DANS L'OFFRE LLD ?



Assistance 24h/24 7j/7*

En cas d'immobilisation totale d'un véhicule consécutive à une panne mécanique, un accident ou une tentative de vol, l'assistance* permet d'être dépanné et/ou assisté : dépannage et remorquage du véhicule, prise en charge du conducteur et des passagers (véhicule d'assistance, retour au domicile ou poursuite du voyage, hébergement)



Maintenance

La maintenance comprend toutes les **révisions** préconisées par les constructeurs, les **réparations** nécessaires au bon fonctionnement du véhicule et **le remplacement des pièces d'usure**.



Perte financière

En cas de vol ou de destruction totale du véhicule, la perte financière permet de couvrir intégralement la différence entre sa valeur financière et sa « valeur dite expert » **. Elle inclut **la dispense de paiement de l'indemnité de restitution ou résiliation anticipée en cas de décès ou invalidité du conducteur**.

*L'assistance du conducteur 24h/24 et 7j/7 proposée par Caisse d'Epargne Car Lease est un contrat souscrit auprès de Opteven Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances

** Selon limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

Les autres services



CAISSE D'EPARGNE

QUELS AUTRES SERVICES PEUVENT ÊTRE SOUSCRITS À L'UNITÉ ?



Sécurité Plus

Sécurité Plus comprend une assurance responsabilité civile, la protection juridique, la garantie conducteur. Elle est complétée par une option supplémentaire* couvrant les dommages tous accidents, vols, incendies, événements naturels, bris de glace.



Carburant

La carte de carburant permet d'accéder aux réseaux pétroliers agréées pour régler les dépenses de carburant, péage, lavage, parking, ...



Télépéage

Le télépéage Liber-T permet à la fois un gain de temps pour chaque conducteur et une gestion simplifiée des frais de déplacement. Le télépéage Liber-t c'est plus de 7 300 kilomètres d'autoroute sans fil d'attente aux péages, sans justificatif de frais à gérer, en toute liberté !



Pneumatiques

La gestion des pneumatiques permet de bénéficier d'un service complet pour le remplacement de pneumatiques selon le quota fixé dans le contrat de location (montage, démontage ; équilibrage, géométrie). Ce service peut être complété par l'option pneus hiver comprenant les opérations de montage et démontage et la possibilité de gardiennage des pneus.



Assistance Premium

L'assistance Premium se compose de deux niveaux de prestations :

- **Saphir** : conditions de prise en charge renforcée
- **Diamant** : Saphir + conciergerie + service jockey (Mise à disposition d'un chauffeur de remplacement pour toutes les opérations liées au véhicule)

*Les garanties d'assurance proposées par Caisse d'Epargne Car Lease sont des contrats souscrits auprès d'AXA, entreprise régie par le Code des Assurances. Cette option a pour objet d'exonérer le locataire (selon les modalités, réserves et conditions prévues dans les conditions générales remises au locataire en cas de souscription à cette option) des conséquences pécuniaires de la responsabilité lui incombant à l'égard du loueur, en qualité de gardien du véhicule loué, en cas de sinistre quel qu'il soit affectant ledit véhicule pendant la durée de la location.

Les autres services



CAISSE D'EPARGNE

QUELS AUTRES SERVICES PEUVENT ÊTRE SOUSCRITS À L'UNITÉ ?



Véhicule de remplacement

Le véhicule de remplacement permet de prendre le relais du véhicule d'assistance en cas d'immobilisation, accident, vol ou incendie. Le client choisit la catégorie de véhicule souhaitée à la souscription. La mobilité des conducteurs est ainsi préservée.

Cette prestation peut être souscrite uniquement à la signature du contrat



Extranet

L'extranet clients permet un meilleur contrôle des dépenses grâce aux outils de reporting à disposition.

Service offert



Service mobilité

Le service mobilité permet de répondre à un besoin ponctuel de location pour un collaborateur en période d'essai, ou pour faire face à un pic d'activité par exemple.



Formation à l'éco-conduite

La formation à l'éco-conduite permet de sensibiliser les conducteurs à une conduite plus économique, plus écologique, et plus sûre.

< VOTRE SOLUTION, LE CRÉDIT BANCAIRE

7 BONNES RAISONS DE CHOISIR LA SOLUTION CRÉDIT BANCAIRE



La liberté

Grâce au crédit bancaire **vous êtes libre de choisir le matériel et le fournisseur** qui vous convient.



La propriété

Grâce au crédit bancaire **vous êtes immédiatement propriétaire** du véhicule ou de l'équipement que vous avez choisi.



Le financement modulable

Grâce au crédit bancaire vous bénéficiez **d'un financement modulable**. Cette option vous donne la possibilité de contrôler vos charges de remboursement et de profiter de la modularité du montant de vos échéances.



Le prêt à taux fixe

En choisissant la solution Crédit Bancaire, vous bénéficierez **d'un taux d'intérêt qui restera inchangé** et cela, jusqu'au terme du prêt.



Le prêt amortissable

Avec un prêt amortissable, **vous étalez votre remboursement dans le temps**, cela vous permettra de gérer votre budget et votre montant de trésorerie. En plus, vous **bénéficiez des intérêts déductibles**.



Le remboursement anticipé

Le remboursement anticipé est toujours possible avec la solution Crédit Bancaire.



La revente du véhicule

La décision de revendre votre véhicule ou votre équipement **vous appartient**.

COMPARATIF DES OFFRES

	CREDIT BAIL	LOCATION LONGUE DUREE	CREDIT
Objet	Location avec possibilité d'achat au terme du contrat	Location + services (entretien, assistance, carte carburant, pneumatiques, assurances, ...)	Financement par emprunt à moyen terme
Clients	Tout type de personne morale : Entreprises, Professionnels, Professions libérales		Tout type de client : Entreprises, Professionnels Professions libérales, Particuliers
Matériels	Tous types de véhicules	Véhicules <3,5 T Essence et hybrides : 160 000 Km maxi - Diesel : 180 000 Km maxi Electriques 100.000 Km maxi	Tous types de véhicules
Montant financé	100 % du prix TTC du véhicule		Entre 100 et 80% du prix HT
T.V.A.	La TVA est payée par le crédit-bailleur / le loueur au fournisseur Les loyers sont soumis à la TVA (récupérable le cas échéant par le locataire)		A la charge de l'emprunteur qui peut éventuellement la récupérer
Durée	3 à 5 ans	1 à 5 ans	2 à 7 ans
Loyers/écheances : profil et périodicité	Linéaire ou dégressif - Mensuelle ou trimestrielle	Linéaire ; mensuelle	Linéaire, mensuelle ou trimestrielle
Remboursement	Loyers (terme à échoir – payables d'avance)		Échéances (terme échu)
Fin de contrat	Le locataire peut acquérir le matériel pour la valeur fixée au contrat dès l'origine (option d'achat ou valeur résiduelle), restituer le matériel au crédit-bailleur ou poursuivre le contrat	Le locataire peut poursuivre la location ou restituer le matériel au loueur	L'emprunteur peut conserver ou vendre le matériel (il en est propriétaire)
Mentions figurant au contrat	- Prix d'achat HT - Durée et périodicité - Montant des loyers - Valeur résiduelle	- Durée et kilométrage - Prestations de services associées - Montant des loyers	- Montant emprunté - Durée et périodicité - Montant des échéances - TEG
Propriété juridique du matériel	Crédit-bailleur	Loueur	Client
Propriété économique du matériel	Client		
Garanties systématiques	Pour les véhicules immatriculables : Carte grise établie au nom du crédit-bailleur ou du loueur		Gage (véhicule)
Garanties éventuelles	Caution personnelle, caution de société, engagement de poursuite de location, Colocation, Dépôt de garantie, 1 ^{er} loyer majoré, garantie de société de caution	Caution personnelle, caution de société, engagement de poursuite de location, Dépôt de garantie, 1 ^{er} loyer majoré,	Caution personnelle, garantie de société de caution...
Impact sur le Bilan du locataire	N'apparaît pas au bilan, mais le total des loyers restant dus est inscrit dans les engagements hors bilan (annexe 11)	N'apparaît pas au bilan (ni dans le hors bilan)	Bien financé inscrit à l'actif Montant de la dette au passif
	Inscrit à l'actif du bilan si acquisition en cours ou en fin de contrat : valeur et amortissement du matériel sur la base du prix d'acquisition en fin de contrat		
Impact sur le Compte de résultat du locataire	Les loyers sont comptabilisés en charges d'exploitation*. Pour les véhicules de tourisme, le plafond pour la déduction des loyers (pour CB et LLD) / amortissement (Crédit) du résultat imposable est fonction des émissions de CO2 (nouvelle norme WLTP) : 30 000 euros pour ceux dont le taux d'émission de CO2 est inférieur à 20 grammes par kilomètre 20 300 euros pour ceux dont le taux d'émission de CO2 est supérieur ou égal à 20 grammes et inférieur à 50 grammes par kilomètre 18 300 euros pour ceux dont le taux d'émission de CO2 est supérieur ou égal à 50 grammes et inférieur ou égal à 160 grammes par kilomètre 9 900 euros pour ceux émettant plus de 160 grammes de CO2 par kilomètre.		
	* Pour les professions libérales, déduction possible dans le cadre d'un financement à 100% professionnel.		



COMPAREZ LES SOLUTIONS

	CBM	LLD	Crédit
Financement d'un équipement	OUI	NON	OUI
Financement d'une voiture	OUI	OUI	OUI
Financement d'un immatériel	NON	NON	OUI
Services associés	NON	OUI	NON
Client propriétaire	NON	NON	OUI
Apport fiscalement déductible	OUI	OUI	NON
Échéances modulables	OUI	NON	NON
TVA incluse dans le financement	OUI	OUI	NON
Impact dans le bilan du client	NON	NON	OUI
Assurances emprunteur	OUI	OUI	OUI
Assurance Perte Financière	OUI	OUI	NON



CAISSE D'ÉPARGNE